



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 26 mai 2004 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

**CE-2004-853**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU DU 11 MAI 2004 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU DU 12 MAI 2004**

**CONSIDÉRANT QUE** copies des procès-verbaux de la séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 11 mai 2004 et de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 12 mai 2004 ont été déposées aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

**CE-2004-854**

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-18 - 401 423,43 \$ - PÉRIODE DU 6 AU 12 MAI 2004**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-18 d'un montant total de 401 423,43 \$ pour la période du 6 au 12 mai 2004.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2004.

Adoptée

**CE-2004-855**

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 17 - 23 985,06 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 19 - 295 853,30 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 16 - 4 959,87 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 16 - 596 359,59 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 17, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 19, la liste des réquisitions numéro 16 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 16 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 17	Pièces de comptes à payer	23 985,06 \$	10 au 14 mai 2004
Liste PD numéro 19	Pièces de comptes à payer	295 853,30 \$	10 au 14 mai 2004
Liste des réquisitions numéro 16	Pièces de comptes à payer	4 959,87 \$	10 au 14 mai 2004
Liste des embauches numéro 16	Embauches de personnel temporaire	596 359,59 \$	3 mai au 7 mai 2004

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2004.

Adoptée

CE-2004-856

**AUTORISER LE TRÉSORIER À REMBOURSER LA BANQUE NATIONALE DU CANADA – 212,50 \$ - COUPON D'OBLIGATIONS PERDU**

**CONSIDÉRANT QUE** la Banque Nationale du Canada, 5620, boulevard Jean XXIII, Trois-Rivières, Québec, a remboursé au détenteur du coupon d'intérêt identifié par le numéro V664 échéant le 5 mai 2003 un montant de 212,50 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le coupon précité fait partie de l'émission d'obligations au montant total de 8 768 000 \$, émise par l'ex-Ville de Hull le 5 mai 1993;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit coupon a été perdu et qu'à ce jour, il n'a pas été retrouvé;

**CONSIDÉRANT QUE** la Banque Nationale du Canada a remis à la Ville de Gatineau un affidavit et un cautionnement pour effet perdu et en considération de quoi, il demande le paiement des intérêts;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de ce cautionnement émis le 14 avril 2004, il s'engage à rembourser à la Ville de Gatineau toute somme d'argent qu'elle serait appelée à payer en regard du coupon perdu et ce, jusqu'à concurrence d'une somme de 212,50 \$ représentant le montant du coupon d'intérêt du 5 mai 2004 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à rembourser à la Banque Nationale du Canada, 5620, boulevard Jean XXIII à Trois-Rivières, la somme de 212,50 \$ représentant le paiement complet et final du coupon échu depuis le 5 mai 2003 et se rapportant à une obligation de 5 000 \$ émise par l'ex-Ville de Hull le 5 mai 1993 sous le numéro V664.

Adoptée

\*\*\*

**Madame la conseillère Louise Poirier prend son siège.**

CE-2004-857

**DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - ASSOCIATION ATHLÉTIQUE ET SOCIALE HULL VOLANT INC. - 161, RUE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE - IMPACT BUDGÉTAIRE - 8 422. \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL – DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme « Association athlétique et sociale Hull Volant Inc. » a demandé d'être exempté des taxes foncières pour un immeuble situé au 161, rue Notre-Dame-de-l'Île;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme « Association athlétique et sociale Hull Volant Inc. » pour l'immeuble situé au 161, rue Notre-Dame-de-l'Île.

Adoptée

CE-2004-858

**DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - L'AMICALE DES HANDICAPÉS PHYSIQUES DE L'OUTAOUAIS MÉTROPOLITAIN INC. - 405, RUE NOTRE-DAME - IMPACT BUDGÉTAIRE - 4 349 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP – AURÈLE DESJARDINS**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme « L'amicale des handicapés physiques de l'Outaouais métropolitain Inc. » a demandé d'être exempté des taxes foncières pour un immeuble situé au 405, rue Notre-Dame;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme « L'amicale des handicapés physiques de l'Outaouais métropolitain Inc. » pour l'immeuble situé au 405, rue Notre-Dame.

Adoptée

CE-2004-859\*

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE - 1 500 \$ - VÉLO-ROUTE TRANS-QUÉBEC – 31 MAI AU 4 JUIN 2004**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, lors de leur rencontre du 8 avril 2004, recommandaient de soutenir financièrement l'organisme Vélo-Route Trans-Québec, dans le cadre de l'Opération vélo-boulot qui se déroulera sur le territoire de la ville de Gatineau du 31 mai au 4 juin 2004 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accorder une contribution au montant de 1 500 \$ à Vélo-Route Trans-Québec pour le projet « Opération vélo-boulot – Gatineau » qui se déroulera du 31 mai au 4 juin 2004.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 1 500 \$ à Vélo-Route Trans-Québec, 394, boulevard Maloney Ouest, bureau 102, Gatineau, Québec, J8P 7Z5.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71020-971	1 500 \$	Soutien aux organismes sportifs contributions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71030-971	1 500 \$		Soutien aux organismes communautaires // contributions
71020-971		1 500 \$	Soutien aux organismes sportifs // contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2004.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2004-860**

**FERMETURE COMPLÈTE DE LA RUE LAVAL, ENTRE LES RUES DE L'HÔTEL-DE-VILLE ET WELLINGTON, DE 16 H À MINUIT, ET ENTRE LES RUES DE L'HÔTEL-DE-VILLE ET WRIGHT, DE MINUIT À 16 H, DU MERCREDI 23 JUIN AU LUNDI 28 JUIN 2004, POUR L'ÉVÉNEMENT "LES CONCERTS DU CRÉPUSCULE"**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise l'Association des commerçants du secteur Aubry à fermer complètement la rue Laval entre les rues de l'Hôtel-de-Ville et Wellington, de 16 h à minuit, et entre les rues de l'Hôtel-de-Ville et Wright, de minuit à 16 h, du mercredi 23 juin au lundi 28 juin 2004, dans le cadre de l'événement « Les Concerts du crépuscule », le tout selon les conditions suivantes :

- Respecter les normes de signalisation routière du Québec et/ou de la Ville, concernant les fermetures de rues.
- Assurer une entente avec les Services d'incendie et de police, concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation aux carrefours.
- Assurer un nombre suffisant de personnes adultes en devoir avec veste rouge pour diriger et contrôler la circulation.
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement.
- Ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux après l'événement.

Adoptée

**CE-2004-861\***

**SUBVENTION DE "L'INTERNATIONAL INSTITUTE FOR CHILD RESEARCH AND DEVELOPMENT" DE L'UNIVERSITÉ DE VICTORIA - 26 580 \$ - PROJET DE RECHERCHE-ACTION PAN-CANADIEN**

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission jeunesse est l'un des partenaires d'un projet de recherche-action pan-canadien avec « l'International Institute for Child Research and Development » (IICRD) de l'Université de Victoria en Colombie-Britannique;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de ce projet, la Ville de Gatineau est éligible à recevoir une subvention de 26 580 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2004 au 31 mars 2005 et que l'IICRD entend poursuivre ce projet jusqu'en mars 2006 mais que le montant du financement reste à définir :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à augmenter le budget 2004 de dépenses et de revenus d'un montant de 26 580 \$ pour le projet de recherche-action pan-canadien avec « l'International Institute for Child Research and Development ». Le trésorier est également autorisé à reconduire les soldes inutilisés du budget 2004 au budget 2005 ainsi qu'à modifier le budget de l'année 2005 sur confirmation du soutien financier de l'IICRD pour la poursuite du projet jusqu'en mars 2006.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
71127-312	26 580 \$	Commission jeunesse frais représentation

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
01-82171	26 580 \$		Activités récréatives // frais représentation
71127-312		26 580 \$	Commission jeunesse // frais représentation

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2004.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2004-862**

**EXEMPTION DU COÛT DE LOCATION DE L'AGORA GILLES-ROCHELEAU ET LA SALLE DES FÊTES À LA MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE POUR LA TENUE D'UNE ACTIVITÉ DE LEVÉE DE FONDS LE 22 JANVIER 2005**

**CONSIDÉRANT QUE** la Maison Mathieu-Froment-Savoie organise une activité de levée de fonds à l'agora Gilles-Rocheleau et la salle des Fêtes le 22 janvier 2005;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme a demandé une exemption du coût de location applicable :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accorde une exemption du coût de location pour l'agora Gilles-Rocheleau et la salle des Fêtes à la Maison Mathieu-Froment-Savoie pour la tenue de l'activité de levée de fonds « Bal masqué » le 22 janvier 2005.

Cette exemption représente un montant de 1 450 \$.

Adoptée

CE-2004-863\*

**SUBVENTION DE 19 000 \$ À VÉLO-SERVICES INC. POUR LA VÉLO-PATROUILLE, SECTEUR D'AYLMER, DE HULL ET DE GATINEAU ET GESTION DE LA MAISON DU VÉLO AU PARC JACQUES-CARTIER AINSI QU'UNE SUBVENTION DE 7 000 \$ POUR LA VÉLO-PATROUILLE DU CLUB OPTIMISTE DE BUCKINGHAM – SECTEUR DE BUCKINGHAM**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Vélo-Services inc. offre un service d'accueil à la Maison du vélo et de patrouille de pistes cyclables dans les secteurs d'Aylmer et de Hull et ce, depuis 1996;

**CONSIDÉRANT QUE** les 28 km de sentiers récréatifs du secteur de Gatineau seront désormais patrouillés par Vélo-Services;

**CONSIDÉRANT QUE** le Club optimiste de Buckingham parraine la Patrouille à vélo dans le secteur de Buckingham depuis l'an 2000;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau désire s'associer à nouveau à Vélo-Services inc. et au Club optimiste de Buckingham et les soutenir dans la réalisation de leur mandat respectif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter de verser une subvention de 19 000 \$ à l'organisme Vélo-Services inc. dans le cadre de la vélo patrouille pour les secteurs d'Aylmer, de Gatineau et de Hull et la gestion de la Maison du vélo au parc Jacques-Cartier et de verser une subvention de 7 000 \$ au Club optimiste de Buckingham dans le cadre de la Patrouille à vélo 2004.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les protocoles d'entente avec les organismes impliqués.

Le trésorier est autorisé à émettre les chèques suivants à la signature des protocoles d'entente :

- 19 000 \$ à l'ordre de Vélo-Services inc. à l'attention de madame Frédérique Moulin, case postale 79041 CSP Galeries Hull, Gatineau, Québec, J8Y 6V2.
- 7 000 \$ à l'ordre du Club optimiste de Buckingham, case postale 2915, succursale Buckingham, Gatineau, Québec, J8L 2X2.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71131-972	26 000 \$	Activités de vélos subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71131-341	3 500 \$		Activités de vélos // avis et annonces
71131-972		3 500 \$	Activités de vélos // subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2004.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2004-864**      **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS  
NON DURABLES NUMÉRO - B-16 - 10 774,71 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-16 d'un montant total de 10 774,71 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 10 mai 2004.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2004.

Adoptée

**CE-2004-865**      **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS  
NON DURABLES NUMÉRO B-17 - 19 422,48 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-17 d'un montant total de 19 422,48 \$ pour la période du 11 au 17 mai 2004.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2004.

Adoptée

**CE-2004-866**      **SOUMISSION 2004 SI 096 - GROUPE CONSEIL GÉNIVAR INC. - SERVICES  
PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - PAVAGE ET ÉCLAIRAGE DES  
NOUVELLES RUES - SECTEUR DE HULL - SERVICE DE L'INGÉNIERIE -  
63 263,75 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Groupe Conseil GENIVAR inc., 500, boulevard Gréber, 3<sup>e</sup> étage, Gatineau, Québec, J8T 7W3 pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance avec résidence pour le projet de « Pavage et éclairage des nouvelles rues-Secteur de Hull », au montant total de 63 263,75 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 8 avril 2004 et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout, conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CM-2003-160.

Cette résolution est conditionnelle à l'approbation des règlements numéros 204-2004, 205-2004 et 206-2004 par le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir.

Les fonds à cette fin au montant de 63 263,75 \$ seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30204-004	11 018,55 \$	Pavage – Projet Les Hautes-Plaines – Phase 3B – Honoraires professionnels
06-30205-004	12 098,80 \$	Pavage – Projet Manoir des Trembles – Phase 2 – Honoraires professionnels
06-30206-004	11 774,72 \$	Pavage – Projet secteur des Fées – Phase 2 – Honoraires professionnels
06-20014-005	24 521,68 \$	Système éclairage de rue, trottoirs, asphalte – Honoraires professionnels
04-13493	3 850 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2004.

Adoptée

CE-2004-867

**SOUMISSION 2004 SP 020 - DIVERS FOURNISSEURS - ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES POUR LE TRAITEMENT DES EAUX DES USINES D'EAU POTABLE, D'ÉPURATION ET DE L'USINE DE TRAITEMENT DE LIXIVIAT POUR L'ANNÉE 2004 - SERVICE DU TRAITEMENT DES EAUX ET DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - 1 000 000 \$ ANNUELLEMENT**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat conformément aux documents d'appel d'offres et aux soumissions déposées et ouvertes par le Service des finances, division de l'approvisionnement en date du 5 février 2004 et ce, étant les plus basses soumissions reçues et conformes pour la fourniture de produits chimiques 2004 selon les prix unitaires excluant les taxes aux firmes suivantes :

**Brenntag Canada Inc., 2900, boulevard J.-B. Deschamps, Lachine, Québec, H8T 1C8**

Bicarbonate de sodium en sac	0,60 \$/kg
Hypochlorite de sodium en vrac	0,419 \$/litre
Chlore liquide en vrac	0,94 \$/kg
Acide sulfurique 93% en vrac	120 \$/tonne métrique

**Produits chimiques CCC Ltée, 9999, route Transcanadienne, Ville Saint-Laurent, Québec, H4S 1V1**

Hypochlorite de sodium liquide 12 % en 20 litres	0,52425 \$/litre
Soude caustique 50 % en vrac	346 \$/tonne métrique

**Chemco Inc., 116, rue d'Amsterdam, Saint-Augustin de Desmaures, Québec, G3A 2R1**

Permanganate de potassium KMNO4	630,30 \$/tonne métrique
Sulfate ferreux en sac	284,91 \$/tonne métrique + transport 85 \$/t.m.

**Ciba Spécialités chimiques du Canada inc., 2200, rue Sidbec Sud, Trois-Rivières Ouest, Québec, G8Z 4H1**

Polyélectrolyte cationique moyen	3,50 \$/kg
----------------------------------	------------

**Eaglebrook Inc. du Canada, 3405, boulevard Marie-Victorin, Varennes, Québec, J3X 1T6**

Aluminate de soude liquide 45 % Na <sub>2</sub> AL <sub>2</sub> O <sub>4</sub>	692 \$/tonne métrique
Sulfate d'aluminium liquide 48,4 % en vrac	213,90 \$/tonne métrique
Poly-aluminium-silicate-sulfate en vrac	280 \$/tonne métrique
Chlorure ferrique 32% base sèche	182 \$/tonne métrique
Sulfate d'aluminium pré-hydroxydé 81% (M3) en vrac	132 \$/tonne métrique

**Graymont (Qc) Inc., 25, de Lauzon, Boucherville, Québec, J4B 1E7**

Chaux hydratés en vrac (usine de Gatineau)	172,65 \$/tonne métrique
Chaux hydratés en vrac (usine de Hull)	177,05 \$/tonne métrique

**National Silicates, 429, Kipling Avenue, Etobicoke, Ontario, M8Z 5C7**

Silicate de sodium liquide 28,7% de SiO <sub>2</sub> en vrac	224,62 \$/tonne métrique
--	--------------------------

**Univar Canada Ltée, 2700, boulevard J.-B. Deschamps, Lachine, Québec, H8T 1E1**

Chaux hydratés en sac	280 \$/tonne métrique
Acide phosphorique 85%	3,95 \$/litre

Les prix soumis resteront en vigueur pour une période de 12 mois avec option de renouvellement pour une année additionnelle aux mêmes prix et conditions.



Les fonds à ces fins seront pris à même les postes budgétaires suivants et ce, jusqu'à concurrence des sommes budgétaires disponibles :

POSTE	DESCRIPTION
02-41212-636	Aylmer – Usite d'eau potable – Produits chimiques
02-41213-636	Hull – Usine d'eau potable – Produits chimiques
02-41214-636	Gatineau - Usine d'eau potable - Produits chimiques
02-41215-636	Buckingham - Usine d'eau potable - Produits chimiques
02-41410-636	Usine de traitement eaux usées – Produits chimiques
02-41470-636	Bassin d'épuration – Masson-Angers - Produits chimiques
02-45128-636	Usine de lixiviat – site Cook – Produits chimiques

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires au budget de l'année 2005.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2004.

Adoptée

**CE-2004-868\*** **RÈGLEMENT NUMÉRO 136-1-2004 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 136-2003 DANS LE BUT D'Y ATTRIBUER UNE SOMME SUPPLÉMENTAIRE DE 387 700 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RENOUVEAU URBAIN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 136-1-2004 dans le but d'y attribuer une somme supplémentaire de 387 700 \$ pour effectuer des travaux d'infrastructures municipales dans le cadre du programme de renouveau urbain.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2004-869** **MANDAT À LA FIRME DESSAU-SOPRIN POUR LA PRÉSENTATION DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES AUX AUTORITÉS COMPÉTENTES AFIN D'OBTENIR LES APPROBATIONS REQUISES POUR LA RÉALISATION DE DIVERS TRAVAUX - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - PAUL MORIN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la firme Dessau-Soprin inc. à présenter tous les documents requis auprès du ministère de l'Environnement du Québec en vue de l'obtention des autorisations nécessaires afin de permettre la réalisation des travaux pour le projet de remplacement d'une conduite d'aqueduc sur la rue Chazel ainsi que le projet de remplacement d'une conduite d'égout entre les rues Micheline et Mgr Forbes, ces deux projets étant situés dans le secteur de Gatineau.

Adoptée

**CE-2004-870\*** **FORMATION DES EMPLOYÉS PRÉPOSÉS AU RÉSEAU D'AQUEDUC - AUGMENTATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT - 183 770 \$**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du règlement sur la qualité de l'eau potable du ministère de l'Environnement du Québec, C.Q-Z, r.18.1.1, la Ville doit procéder à la formation de tous les intervenants sur le réseau d'aqueduc;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet nécessite des fonds additionnels pour un montant approximatif de 183 770 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** les fonds pour ce projet n'avaient pas été prévus au budget de l'année 2004 et que des ajustements budgétaires doivent être effectués au Service des opérations de terrains, Module des travaux publics et de l'environnement :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser le directeur des opérations de terrain en collaboration avec le Cégep de Saint-Laurent, à procéder à la formation du personnel conformément à la réglementation sur la qualité de l'eau potable au coût approximatif de 197 160 \$ et d'autoriser le trésorier à augmenter le budget de fonctionnement de l'année 2004 du Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement d'un montant de 183 770 \$ à partir des imprévus.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
41310-135	55 000 \$	Réseau d'aqueduc temp./non-syndiqués
41310-692	18 800 \$	Réseau d'aqueduc équip. non-capitalisable
41310-230	9 350 \$	Réseau d'aqueduc assurance-emploi
31110-435	100 620 \$	Admin. - voirie, aqueduc-égout et parc formation

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
99900-999	183 770 \$		Imprévus // autres
31110-435		100 620 \$	Admin. - voirie, aqueduc-égout et parc // formation
41310-135		55 000 \$	Réseau d'aqueduc // temp./non-syndiqués
41310-230		9 350 \$	Réseau d'aqueduc // assurance-emploi
41310-692		18 800 \$	Réseau d'aqueduc // équip. non-capitalisable

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2004.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2004-871

**SOUSSION 2004 SI 051 - MONT-BLEU FORD INC. - ACHAT DE DEUX VÉHICULES NEUFS DE TYPE UTILITAIRE À QUATRE PASSAGERS - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 55 665,20 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Mont-Bleu Ford Inc., 375, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3W1, pour l'achat de deux véhicules neufs de type utilitaire à quatre passagers au montant de 55 665,20 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 3 mars 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Cette résolution est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 209-2004 par le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir.

Les fonds à cette fin au montant 55 665,20 \$ incluant les taxes seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30209-001	26 138,81 \$	Achat de véhicules et équipements T.P. (à être approuvé)
06-30209-003	26 138,81 \$	Achat de véhicules et équipements T.P. (à être approuvé)
04-13493	<u>3 387,58 \$</u>	TPS à recevoir ristourne
<b>Total</b>	<b>55 665,20 \$</b>	

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2004.

Adoptée

CE-2004-872

**SOUSSION 2004 SP 105 - CARLE FORD INC. - ACHAT D'UNE CAMIONNETTE À CABINE MULTIPLACE AVEC BENNE BASCULANTE ET LAME FRONTALE ET DE DEUX FOURGONNETTES TROIS QUARTS DE TONNE DE TYPE CARGO - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 140 217,77 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Carle Ford Inc., 901, rue Dollard, Gatineau, Québec, J8L 3T4 pour la fourniture d'une camionnette à cabine multiplace avec benne basculante incluant l'option « lame frontale » et de deux fourgonnettes trois quarts de tonne de type cargo, pour la somme de 140 217,77 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les annexes A et B de sa soumission déposée en date du 10 mai 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour chacune des annexes.

Cette résolution est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 209-2004 par le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir.

Les fonds à cette fin au montant total de 140 217,77 \$ seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30209-003	70 689,40 \$	Achat de véhicules et équipements TP (à être approuvé)
06-30209-007	60 995,23 \$	Achat de véhicules et équipements TP (à être approuvé)
04-13493	8 533,14 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2004.

Adoptée

CE-2004-873

**SOUSSION 2004 SI 032 - NOVA ENVIROCOM - ACHAT DE BACS DE RÉCUPÉRATION - SERVICE DU TRAITEMENT DES EAUX ET DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la compagnie Nova Envirocom, 511, rue Duluth Est, Montréal, Québec, H2L 1A8, pour l'achat de bacs de recyclage de capacité de 64 litres au coût unitaire de 5,98 \$ incluant les taxes, dont une première commande de 5 500 bacs totalisant 32 897,15 \$ incluant les taxes et autorise, si nécessaire, l'émission de commandes additionnelles jusqu'à un montant maximal prévu au budget ne dépassant pas 100 000 \$, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 4 février 2004 comme étant la plus basse soumission reçue et conforme. Le prix soumis sera ferme jusqu'au 31 décembre 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
45520-645-46215	30 895,15 \$	Collecte sélective fourn. spécialisées
04-13493	2 002,00 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2004.

Adoptée

**CE-2004-874\***  
Abrogée par la  
résolution numéro  
CE-2009-666\*

**VENTE DU LOT NUMÉRO 3 111 956 - CHEMIN INDUSTRIEL - CONSTRUCTION SOLEIL - 4188560 CANADA INC. – 70 630 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** suite au rapport favorable de la Corporation de développement économique de Gatineau, il est considéré opportun que la Ville autorise la vente du lot numéro 3 111 956 au cadastre du Québec pour fins d'implantation d'une entreprise de vente et de fabrication de portes et fenêtres :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de vendre le lot numéro 3 111 956 au cadastre du Québec à Construction Soleil – 4188560 Canada inc., aux termes et conditions de l'offre ci-joints laquelle est conforme au document type de la Ville et prévoyant entre autres :

1. un prix de 70 630 \$ soit 13,45 \$ du mètre carré, plus TPS et TVQ si applicable;
2. un droit d'occupation préalable pour fins de préparation du chantier sujet aux preuves d'assurances habituelles de la Ville suite à la levée par l'acheteur de la condition pollution article 4 de son offre d'achat. En cas de non-réalisation de la vente, l'acheteur n'a droit à aucune compensation du dommage et doit enlever tous travaux faits sur le site si requis par la Ville;
3. une superficie de terrain de 5 249,4 m<sup>2</sup> et une obligation pour l'acheteur de réaliser une construction d'un bâtiment de 929 m<sup>2</sup> dans un délai de 12 mois, le tout garanti par un dépôt de 10 % du prix de vente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2004-875**

**DEMANDE D'INSTALLATION DE BANDEROLE TEMPORAIRE - VIADUC AU-DESSUS DU BOULEVARD MAISONNEUVE - DANS LE BUT DE PROMOUVOIR, DU 4 JUIN AU 10 OCTOBRE 2004, LE MARCHÉ VIEUX HULL - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT** la demande, en date du 13 mai 2004, de l'organisme Développement Vieux Hull, portant sur l'affichage temporaire d'une banderole du 4 juin au 10 octobre 2004;

**CONSIDÉRANT QUE** la banderole de 1,22 m par 6,10 m serait installée sur le passage supérieur du boulevard Maisonneuve au niveau de la rue Victoria;

**CONSIDÉRANT QUE** cette banderole vise à promouvoir le Marché Vieux Hull qui aura lieu au 15, rue Leduc;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a adopté le 20 avril 2004 la résolution numéro CM-2004-439 dans le but de renouveler l'usage temporaire « marché horticole public » sur le terrain situé au 15, rue Leduc et ce, pour la période du 6 mai au 11 octobre 2004 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité, suite à la demande de l'organisme Développement Vieux Hull, accorde la permission d'installer, du 4 juin au 10 octobre 2004, une banderole sur le passage supérieur du boulevard Maisonneuve au niveau de la rue Victoria et ce, à la condition suivante :

- l'organisme Développement Vieux Hull s'engage à enlever la banderole à l'expiration de la période allouée d'affichage.

Adoptée

CE-2004-876\*

**MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2003-1189 - CHANGEMENT DE NUMÉRO DE LOT - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - LAWRENCE CANNON**

**CONSIDÉRANT QUE** ce conseil a accepté, en vertu de la résolution numéro CM-2003-970, adoptée le 2 septembre 2003, de procéder à une radiation partielle d'une servitude sur le lot numéro 1 814 259;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot numéro 1 814 259 a fait l'objet d'un plan de remplacement cadastral en date du 9 juin 2003 et remplacé par un autre lot qui a lui-même été remplacé le 24 octobre 2003 par trois autres lots, entre autres par le lot numéro 3 047 105;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier la résolution numéro CE-2003-1189 pour obvier à toute mauvaise interprétation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de modifier sa résolution numéro CE-2003-1189 et recommande au conseil de modifier sa résolution numéro CM-2003-970 par le remplacement du numéro de lot 1 814 259 mentionné dans le premier alinéa du dispositif par le suivant : le lot numéro 3 047 105.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2004-877

**SOUSSION 2004 SI 015 - GROUPE GAUTHIER BIANCAMANO BOLDOC - SERVICES PROFESSIONNELS EN URBANISME, DESIGN URBAIN ET ARCHITECTURE - PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT ET DE DESIGN URBAIN POUR LE SECTEUR DU RUISSEAU DE LA BRASSERIE ET DE LA RUE MONTCALM - 46 010 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Groupe Gauthier Biancamano Bolduc, 1060, rue Université, Montréal, Québec, H4B 4V3, pour la prestation de services professionnels en urbanisme, design urbain et architecture pour réaliser une proposition d'aménagement et de design urbain pour le secteur du Ruisseau de la Brasserie et de la rue Montcalm au montant total de 46 010 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 26 avril 2004 et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout, conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CE-2004-497.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
61510-419-46216	43 210 \$	Plan d'urbanisme autres prof./adm.
04-13493	2 800 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2004.

Adoptée

CE-2004-878

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA ROUTE VERTE - DISTRICTS ÉLECTORAUX DES RIVERAINS, DES PROMENADES ET DU LAC-BEAUCHAMP**

**CONSIDÉRANT QUE** le sentier récréatif projeté dans l'emprise de la Montée Paiement, entre la rue Saint-Louis et le boulevard Maloney Ouest, est une composante de la Route verte sur le territoire de la ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** les aménagements cyclables projetés en bordure des rues Campeau (accotements pavés) et Notre-Dame (signalisation), entre les boulevards Hurtubise et Maloney Est, constituent une composante de la Route verte;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût des travaux de construction d'un tronçon de la Route verte est admissible à une subvention d'au plus 25% du ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme d'aide financière au développement de la Route verte;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville dispose des fonds nécessaires pour financer et réaliser en 2004, les travaux de construction d'un tronçon continu d'un sentier récréatif de 3m de large (pavage) dans l'emprise de la Montée Paiement et des aménagements cyclables dans l'emprise des rues Campeau et Notre-Dame;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation des travaux de construction est conditionnelle à l'obtention de cette aide financière :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité mandate le Service d'urbanisme à adresser au ministère des Transports du Québec une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide au développement de la Route verte en vue de la construction d'un tronçon continu de sentier récréatif dans l'emprise de la Montée Paiement et la réalisation d'aménagements cyclables en bordure des rues Campeau et Notre-Dame dans le secteur Gatineau.

Adoptée

CE-2004-879\*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 197-2004 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 553 600 \$ POUR L'ACHAT DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS DESTINÉS AU MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 197-2004 au montant de 553 600 \$ pour l'achat de véhicules et d'équipements destinés au Module de la protection des personnes et des biens - Service de sécurité incendie.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2004-880

**RÉALISATION D'UN JARDIN COMMUNAUTAIRE - SECTEUR JEAN-DALLAIRE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain situé au 198, rue Montcalm (site du mini-putt) sera disponible à l'été 2004 pour des fins récréatives;

**CONSIDÉRANT QUE** les citoyens de ce quartier désirent maintenir un jardin communautaire dans ce secteur;

**CONSIDÉRANT QUE** la Coopérative de développement économique et communautaire de Gatineau et la Maison de l'Amitié acceptent de coordonner le projet :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la signature du protocole d'entente entre la Ville de Gatineau, la Coopérative de développement économique et communautaire de Gatineau et la Maison de l'Amitié et permette l'aménagement du terrain situé au 198, rue Montcalm en jardin communautaire pour l'année 2004.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente.

Ce comité autorise le Module des travaux publics et de l'environnement à réaliser les travaux en régie pour un montant maximum de 1 000 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71488-681-46217	500 \$	Mme Laferrière 8-aménagement électricité
71488-628-46218	500 \$	Mme Laferrière 8-aménagement prod. horticulture

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2004.

Adoptée

CE-2004-881

**RÉALISATION D'UN JARDIN COMMUNAUTAIRE - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DE L'ÎLE DE HULL - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain lot numéros 1 288 430 et 1 287 765 situé sur la rue Marie-Le Franc du secteur de Hull sera disponible à l'été 2004 pour des fins récréatives;

**CONSIDÉRANT QUE** ce terrain est subdivisé et que la municipalité et le ministère des Transports du Québec en sont les propriétaires et qu'une demande d'autorisation temporaire a été acheminée pour l'opération d'un jardin communautaire pour l'été 2004;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet sera entièrement financé à partir du budget discrétionnaire de la conseillère Denise Laferrière :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la signature du protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et l'Association des résidents de l'Île de Hull et permette l'aménagement d'un jardin communautaire au terrain rue Marie-Le Franc.

La Ville de Gatineau assume toute responsabilité pour dommage et/ou réclamation auprès du ministère des Transports du Québec.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente.

Ce comité autorise le Module des travaux publics et de l'environnement à piloter les travaux pour un montant maximum de 4 750 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71488-692-46219	4 750 \$	Mme Laferrière 8-aménagement équip. non-capitalisable

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2004.

Adoptée

**CE-2004-882**

**SUBVENTION DE 5 000 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU DISTRICT RIVIÈRE-BLANCHE - FÊTE DE QUARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre de l'Association des résidents du district Rivière-Blanche à l'attention de monsieur Benoît Tessier, 41, rue de la Sablonnière, Gatineau, Québec, J8P 7H6, à titre de subvention pour la fête de quartier 2004 du district électoral de la Rivière-Blanche.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11415-972	5 000 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71495-692	5 000 \$		Yvon Boucher 15-aménagement // équip. non-capitalisable
11415-972		5 000 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche // subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2004.

Adoptée

**CE-2004-883**

**SUBVENTION DE 100 \$ - FÉDÉRATION 15 DES CERCLES DE FERMÈRES DU QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - LOUISE POIRIER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la Fédération 15 des Cercles de Fermières du Québec, à l'attention de madame Carmen Gilbert, présidente régionale, 99, rue Raby, Gatineau, Québec, J8L 3J8, à titre de subvention pour des ateliers de formation.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	100 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2004.

Adoptée



**CE-2004-884**      **SUBVENTION DE 300 \$ À ACTION-QUARTIERS - PROJET DE COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICE - SECTEUR SAINT-JEAN-BOSCO - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à Action-Quartiers à l'attention de madame Nadia Laviolette, 170, rue Sherbrooke, Gatineau, Québec, J8Y 2L6, à titre de subvention pour le projet de Coopérative jeunesse de service (C.J.S.) dans le secteur Saint-Jean-Bosco.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11408-972	300 \$	Denise Laferrrière - de Hull subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2004.

Adoptée

**CE-2004-885**      **SUBVENTION DE 100 \$ - COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE SAINT-FRANÇOIS DE SALES – ACTIVITÉS POUR LES JEUNES - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - THÉRÈSE CYR**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la Communauté chrétienne Saint-François de Sales, à l'attention de monsieur Bernard Miron, 799, rue Jacques-Cartier, Gatineau, Québec, J8T 2W1, à titre de subvention pour l'organisation d'activités pour les jeunes durant la saison estivale.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11410-972	100 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2004.

Adoptée

**CE-2004-886**      **SUBVENTION 450 \$ - MUSÉE DE L'AUBERGE SYMMES - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 450 \$ à l'ordre du Musée de l'Auberge Symmes, à l'attention de monsieur Richard M. Bégin, 1, rue Front, C.P. 311, Gatineau, Québec, J9H 5E6, à titre de subvention pour la grande ouverture du Musée qui aura lieu le 9 juin 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11402-972	100 \$	R. Alain Labonté - de Lucerne subventions
11403-972	100 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11401-972	200 \$	André Levac - d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2004.

Adoptée

**CE-2004-887**      **SUBVENTION DE 100 \$ - SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER - SECTION OUTAOUAIS - PROJET RELAIS POUR LA VIE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE – R. ALAIN LABONTÉ**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la Société canadienne du cancer, section Outaouais, à titre de subvention pour le projet « Relais pour la vie ».

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11402-972	100 \$	R. Alain Labonté - de Lucerne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2004.

Adoptée

**CE-2004-888**      **SUBVENTION DE 300 \$ - LES HABITATIONS PARTAGÉES DE L'OUTAOUAIS URBAIN - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre des Habitations partagées de l'Outaouais urbain, à l'attention de madame Christine Charlebois, directrice, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, bureau 109, Gatineau, Québec, J8Y 6T3 à titre de subvention pour la campagne de financement annuelle.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11405-972	100 \$	Marc Bureau – de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions
11407-972	50 \$	Pierre Philion – de Saint-Raymond/Vanier subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2004.

Adoptée

**CE-2004-889**      **PARTICIPATION DE MESSIEURS LES CONSEILLERS ANDRÉ LEVAC ET RICHARD CÔTÉ À UNE ACTIVITÉ DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE GATINEAU - 15 JUIN 2004 – 280 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise messieurs les conseillers André Levac et Richard Côté à participer à une activité spéciale organisée par la Chambre de commerce de Gatineau qui aura lieu le 15 juin 2004.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 280 \$ à l'ordre de la Chambre de commerce de Gatineau, 45, rue de Villebois, bureau 100, Gatineau, Québec, J8T 8J7 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11413-972	140 \$	Richard Côté – de Bellevue subventions
11401-972	140 \$	André Levac - d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2004.

Adoptée

**CE-2004-890**

**PARTICIPATION À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DU CLUB OPTIMISTE DE HULL – 100 \$ - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du club Optimiste de Hull, à l'attention de monsieur Raymond Pitre, président, C.P. 1185, succursale B, Gatineau, Québec, J8X 3X7 concernant l'activité bénéfice du 12 juin 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11405-972	50 \$	Marc Bureau – de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2004.

Adoptée

**CE-2004-891**

**PARTICIPATION DE MONSIEUR AURÈLE DESJARDINS À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DES CHEVALIERS DE COLOMB - CONSEIL STE-MARIA GORETTI 9988 LE 12 JUIN 2004 - 65 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur Aurèle Desjardins à participer à une activité spéciale le 12 juin 2004 au profit des Chevaliers de Colomb – Conseil Ste-Maria Goretti 9988.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 65 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb – Conseil Ste-Maria Goretti 9988, C.P. 84013, 381, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 4W6.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	65 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2004.

Adoptée

**CE-2004-892**      **DÉPLACEMENT DU CONSEILLER PIERRE PHILION À QUÉBEC - DOSSIER DES ENVIRONNEMENTS SANS FUMÉE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le conseiller Pierre Philion à se rendre à Québec concernant le dossier des environnements sans fumée.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11100-314-30016	700 \$	Conseil municipal frais de déplacement

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2004.

Adoptée

**CE-2004-893**      **SUBVENTION DE 100 \$ - FONDATION DES ÉCOLIERS MONT-BLEU - FINISSANTS 2004 - CABINET DU MAIRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la Fondation des écoliers Mont-Bleu – finissants 2004, 45, rue Boucher, Gatineau, Québec, J8Y 6G2, dans le cadre de leurs activités pour les finissants et finissantes de 6<sup>ième</sup> année.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11418-972	100 \$	Yves Ducharme - maire subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2004.

Adoptée

\*\*\*      **Monsieur le maire Yves Ducharme quitte son siège.**

\*\*\*      **Madame la conseillère Louise Poirier quitte son siège.**

**CE-2004-894**      **ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MONSIEUR MARCO RÉGIS-PARR, À TITRE DE CONSEILLER EN RESSOURCES HUMAINES - RELATIONS DE TRAVAIL - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES, MODULE DES SERVICES CORPORATIFS**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'engager monsieur Marco Régis-Parr à titre de conseiller en ressources humaines – relations de travail au Service des ressources humaines, Module des services corporatifs pour une période déterminée dû à un surcroît de travail :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement contractuel de monsieur Marco Régis-Parr à titre de conseiller en ressources humaines – relations de travail au Service des ressources humaines, Module des services corporatifs et ce, pour une période de 8 mois à compter du 3 mai 2004 jusqu'au 31 décembre 2004.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail faisant partie intégrante de la présente résolution.

Le salaire et les conditions de travail de monsieur Marco Régis-Parr sont établis conformément à la politique salariale et au recueil des conditions de travail des cadres, soit la classe 03, 2<sup>e</sup> échelon.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
16100-135	35 860 \$	Service des ressources humaines temp./non-syndiqués

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
16100-435	35 860 \$		Service des ressources humaines // formation
16100-135		35 860 \$	Service des ressources humaines // temp./non-syndiqués

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2004.

Adoptée

CE-2004-895

**ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME SUZANNE MEDEIROS AU POSTE DE CONSEILLER EN PRÉVENTION ET SANTÉ - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES, SECTION SANTÉ ET SÉCURITÉ, MODULE DES SERVICES CORPORATIFS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de conseiller en prévention et santé au Service des ressources humaines, section santé et sécurité, Module des services corporatifs, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Suzanne Medeiros, au poste de conseiller en prévention et santé au Service des ressources humaines, section santé et sécurité, Module des services corporatifs.

Madame Suzanne Medeiros est assujettie à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire et les conditions de travail de madame Suzanne Medeiros sont établis conformément à la politique salariale et au recueil des conditions de travail des cadres, soit la classe 02, échelon 7.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-115 – Service des ressources humaines – Réguliers – Non syndiqué.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2004.

Adoptée

CE-2004-896

**PERMANENCE DE MONSIEUR FRANÇOIS HAMELIN AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX PARCS - CENTRE OUEST AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur François Hamelin a été muté à l'essai pour une période de 90 jours effectivement travaillés, par la résolution numéro CE-2003-1653 adoptée par le comité exécutif le 19 novembre 2003;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur François Hamelin est entré en fonction le 20 novembre 2003 et a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de monsieur François Hamelin au poste de préposé aux parcs – centre Ouest au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement et ce, rétroactivement au 6 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-897

**PERMANENCE DE MONSIEUR ALAIN RENAUD AU POSTE DE COORDONNATEUR DE LA RÉHABILITATION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS - SERVICE D'INGÉNIEURIE, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Alain Renaud a été engagé à l'essai pour une période de 12 mois, par la résolution numéro CE-2003-237 adoptée par le comité exécutif le 19 février 2003;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Renaud est entré en fonction le 12 mars 2003 et a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de monsieur Alain Renaud au Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement et ce, rétroactivement au 12 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-898

**PROMOTION DE MADAME CHANTAL LAFLAMME AU POSTE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE - MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire administrative au Module des travaux publics et de l'environnement (poste numéro N-2004-004 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion de madame Chantal Laflamme, au poste de secrétaire administrative au Module des travaux publics et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction de madame Chantal Laflamme sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Chantal Laflamme sera celui de la classe 07, 6<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13140-112 – Module des travaux publics et de l'environnement.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2004.

Adoptée

CE-2004-899

**PROMOTION DE MADAME LYNE BLAIS AU POSTE DE SECRÉTAIRE SPÉCIALISÉE - DIRECTION À LA COUR MUNICIPALE, MODULE DES SERVICES CORPORATIFS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire spécialisée / direction à la Cour municipale, Module des services corporatifs (poste numéro 60 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion de madame Lyne Blais au poste de secrétaire spécialisée / direction à la Cour municipale, Module des services corporatifs.

La date d'entrée en fonction de madame Lyne Blais sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Lyne Blais sera celui de la classe VI, 5<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-12100-112 – Cour municipale – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2004.

Adoptée

CE-2004-900

**DÉMISSION DE MONSIEUR CLAUDE B. ROBERT AU POSTE DE COORDONNATEUR DE PROJETS AU SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Claude B. Robert, occupant le poste de coordonnateur de projets au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement a déposé sa démission :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la démission de monsieur Claude B. Robert au poste de coordonnateur de projets au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement et ce, à compter du 25 mai 2004.

Le trésorier est autorisé à payer à monsieur Claude B. Robert les montants qui lui sont dus.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier monsieur Claude B. Robert de ses loyaux services.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2004.

Adoptée

CE-2004-901

**DÉMISSION DE MONSIEUR LUC DE LA DURANTAYE - DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Luc de la Durantaye, occupant le poste de directeur au Service de sécurité incendie, Module de la protection des personnes et des biens a déposé sa démission :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la démission de monsieur Luc de la Durantaye, au poste de directeur au Service de sécurité incendie, Module de la protection des personnes et des biens et ce, à compter du 14 mai 2004.

Le trésorier est autorisé à payer à monsieur Luc de la Durantaye les montants qui lui sont dus.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier monsieur Luc de la Durantaye de ses loyaux services.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2004.

Adoptée

\*\*\*

**Madame la conseillère Louise Poirier reprend son siège.**

CE-2004-902\*

**RETRAITE ANTICIPÉE DE MONSIEUR PIERRE COUSINEAU, SERGENT-DÉTECTIVE AU SERVICE DE POLICE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS, À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2004**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Pierre Cousineau, sergent-détective, Service de police, a déposé une demande pour sa retraite anticipée, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2004;

**CONSIDÉRANT QU'** à cette date, monsieur Pierre Cousineau aura complété 31 années et 6 mois de service à la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter la retraite anticipée de monsieur Pierre Cousineau à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2004.

Le trésorier est autorisé à lui verser, à la date de retraite, les sommes qui lui sont dues conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à monsieur Pierre Cousineau leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2004.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2004-903\*

**RETRAITE DE MONSIEUR GÉRARD CHARETTE, LIEUTENANT INSPECTEUR ENQUÊTEUR AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS, À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2005**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Gérard Charette, lieutenant enquêteur au Service de sécurité incendie, Module de la protection des personnes et des biens a déposé une demande pour sa retraite, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005;



**CONSIDÉRANT QU'** à cette date, monsieur Gérard Charette aura complété 29 années et 5 mois de service à la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter la retraite de monsieur Gérard Charette à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

De plus, ce comité recommande au conseil d'autoriser M. Charette à utiliser les journées de vacances, maladie et autres congés accumulés à son dossier avant la date effective de sa retraite.

Le trésorier est autorisé à lui verser, à la date de retraite, les sommes qui lui sont dues conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à monsieur Gérard Charette leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2004.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2004-904

**OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE À MADAME MANON DOUCET, TECHNICIENNE - SERVICE DES FINANCES, DIVISION COMPTABILITÉ / PAIE, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Manon Doucet, occupant le poste de technicienne au Service des finances, division comptabilité / paie, Module de l'administration et des finances a formulé une demande de congé sans solde pour la période du 19 mai 2004 au 3 décembre 2004 inclusivement;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est conforme à une entente déjà convenue sur le sujet et fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du service concerné;

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Doucet a accepté de suspendre son congé pour la période du 2 au 17 août 2004 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accorde à madame Manon Doucet un congé sans solde pour la période du 19 mai 2004 au 3 décembre 2004.

Adoptée

CE-2004-905\*

**MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA DIVISION PERMIS DU CENTRE DE SERVICES D'AYLMER ET RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE TEMPORAIRE DES DIVISIONS PERMIS DES CENTRES DE SERVICES DE GATINEAU, D'AYLMER, DE HULL, DE BUCKINGHAM ET DE MASSON-ANGERS - SERVICE D'URBANISME, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal à sa séance du 14 octobre 2003 (CM-2003-1134) acceptait une réorganisation administrative touchant la direction, la division planification et réglementation ainsi que le Centre de services de Hull;

**CONSIDÉRANT QUE** cette réorganisation administrative proposée vise à améliorer le service à la clientèle, répondre à certaines recommandations du vérificateur général, réaffecter les ressources financières et humaines au sein des divisions et ce, afin de mieux répondre au volume des demandes dans les secteurs en expansion;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts associés à cette réorganisation sont de l'ordre approximatif de 76 000 \$ pour l'année 2004. Ces mesures devront être réévaluées à l'automne 2005 à la suite de l'harmonisation des outils réglementaires et des outils de gestion;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de l'adoption du budget 2004, le conseil a confirmé les budgets pour l'embauche de ressources temporaires et qu'il a donné son accord de principe pour l'année 2005. D'autres ressources temporaires sont nécessaires pour répondre à la demande et aux délais d'émission de permis :

### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte et recommande au conseil les modifications suivantes à la structure organisationnelle des divisions permis du Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire :

#### **Création d'un poste syndiqué**

Technicien aux permis et administration à la division permis et gestion du territoire du Centre de services d'Aylmer.

#### **Embauche de ressources temporaires**

Agent de bâtiment au Centre de services d'Aylmer (de mai 2004 à décembre 2005)  
Agent de bâtiment au Centre de services de Gatineau (de mai 2004 à décembre 2005)  
Commis spécialisé II au Centre de services de Gatineau (jusqu'en décembre 2004 – poursuite)

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des employés concernés du Service d'urbanisme.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années ultérieures les fonds nécessaires pour donner suite à la présente. De plus, le trésorier est autorisé à augmenter le budget 2004 des recettes et des dépenses d'un montant de 37 400 \$ pour donner suite à la présente résolution.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire et à conclure les ententes requises pour l'embauche de personnel temporaire pour les périodes ci-haut mentionnées le cas échéant.

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
01-71110	37 400 \$		Permis construction // temp./non-syndiqués
61210-112		21 000 \$	Aylmer - permis et gestion du développement // réguliers/blancs
61210-132		16 400 \$	Aylmer - permis et gestion du développement // temp./blancs

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2004.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2004-906

**MUTATION À L'ESSAI DE MADAME DIANE CÔTÉ AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF AU CENTRE DE SERVICES D'AYLMER**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif au Centre de services d'Aylmer (poste numéro N-2002-002 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Diane Côté au poste de commis administratif au Centre de services d'Aylmer.

Madame Diane Côté est assujettie à une période d'essai de 3 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Diane Côté sera celui de la classe 04, 7<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville d'Aylmer.

Cette mutation à l'essai est conditionnelle à ce que la période d'essai de 3 mois de madame Louise C. Lavigne, commis administratif au Service des systèmes d'information, Module de l'administration et des finances prévue le 5 juillet 2004, soit complétée.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13210-112 - Centre de services d'Aylmer – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2004.

Adoptée

CE-2004-907

**MUTATION À L'ESSAI DE MADAME ANNE-MARIE LACAILLE AU POSTE DE PRÉPOSÉ TECHNIQUE / PAYABLES AU SERVICE DES FINANCES, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de préposé technique / payables au Service des finances, Module de l'administration et des finances (poste numéro 231 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Anne-Marie Lacaille au poste de préposé technique / payables au Service des finances, Module de l'administration et des finances.

Madame Anne-Marie Lacaille est assujettie à une période d'essai de 6 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Anne-Marie Lacaille sera celui de la classe 05, 7<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 – Service des finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2004.

Adoptée

CE-2004-908

**MUTATION À L'ESSAI DE MADAME ANNE RENÉ-DE-COTRET AU POSTE DE TECHNICIEN SPÉCIALISÉ / BÂTIMENT AU CENTRE DE SERVICES DE HULL - SERVICE D'URBANISME, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien spécialisé – bâtiment au Centre de services de Hull au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire (poste numéro 147 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Anne René-de-Cotret au poste de technicien spécialisé – bâtiment au Centre de services de Hull au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire.

Madame Anne René-de-Cotret est assujettie à une période d'essai de 3 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Anne René-de-Cotret sera celui de la classe 07, 7<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville d'Aylmer.

Cette mutation à l'essai est conditionnelle à ce que la période d'essai de 6 mois de monsieur Richard Saumur, technicien spécialisé / bâtiment au Centre de services de Hull au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire prévue le 11 septembre 2004 soit complétée.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61220-112 – Hull – Permis et gestion du développement – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2004.

Adoptée

\*\*\*

**Monsieur le conseiller Aurèle Desjardins quitte son siège.**

CE-2004-909

**DEMANDE D'INSTALLATION DE BANDEROLE TEMPORAIRE - VIADUC AU-DESSUS DU BOULEVARD MAISONNEUVE - DANS LE BUT DE PROMOUVOIR, DU 20 MAI AU 25 JUIN 2004, LE FESTIVAL FRANCO-ONTARIEN - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT** la demande, en date du 22 avril 2004, du Festival franco-ontarien portant sur l'affichage temporaire d'une banderole du 20 mai au 25 juin 2004;

**CONSIDÉRANT QUE** la banderole de 1,52 m par 10,67 m serait installée sur le passage supérieur du boulevard Maisonneuve;

**CONSIDÉRANT QUE** cette banderole vise à promouvoir le Festival franco-ontarien qui aura lieu à Ottawa du 17 au 26 juin 2004 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité, suite à la demande du Festival franco-ontarien, accorde la permission d'installer, du 20 mai au 25 juin 2004, une banderole sur le passage supérieur du boulevard Maisonneuve et ce, à la condition suivante :

- le Festival franco-ontarien s'engage à enlever la banderole à l'expiration de la période allouée d'affichage.

Adoptée

CE-2004-910

**PARTICIPATION DE MESSIEURS ANDRÉ LEVAC ET R. ALAIN LABONTÉ À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS INDUSTRIELS ET COMMERÇANTS D'AYLMER - 28 MAI 2004 - 170 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise messieurs André Levac et R. Alain Labonté à participer à une activité au profit de l'Association des professionnels industriels et commerçants d'Aylmer le 28 mai 2004.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 170 \$ à l'ordre de l'A.P.I.C.A., à l'attention de monsieur Guy Leblanc, 181, rue Principale, Gatineau, Québec, J9H 6A6.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11402-972	45 \$	R. Alain Labonté - de Lucerne subventions
11401-972	125 \$	André Levac - d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 mai 2004.

Adoptée

CE-2004-911\*

**VIREMENT DE FONDS - SPECTACLES JEUNES PUBLICS 2004 - PARCS LA VÉRENDRYE, SAINT-GÉRARD ET RAYMOND-MADORE**

**CONSIDÉRANT QUE** les conseillers des districts électoraux de Bellevue et de la Rivière-Blanche ont accepté de payer une somme de 500 \$ par spectacle, pour quatre représentations dans leurs parcs respectifs;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des arts, de la culture et des lettres a planifié une série de spectacles s'adressant aux familles et aux jeunes enfants;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseiller du district électoral de la Rivière-Blanche a déjà versé une subvention de 1 000 \$ à l'Association des résidents du district Rivière-Blanche pour permettre la présentation de deux spectacles dans les parcs Saint-Gérard et Raymond-Madore et que le Service des arts, de la culture et des lettres facturera cet organisme pour la somme de 1 000 \$ pour la présentation des spectacles;

**CONSIDÉRANT QUE** pour une neuvième année consécutive, une série de spectacles sera présentée dans ces trois parcs :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de virer la somme de 1 000 \$ du fond discrétionnaire du conseiller du district électoral de Bellevue au budget du Service des arts, de la culture et des lettres pour l'organisation et la tenue des deux spectacles jeunes publics dans le parc La Vérendrye et ce, dans le cadre du programme d'animation publique estivale « UN ÉTÉ SHOW » dans la Ville de Gatineau.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11413-972	1 000 \$		Richard Côté – de Bellevue // subventions
71531-433		1 000 \$	Un été show // cachets d'artistes

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2004.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2004-912

**SOUSSION 2004 SI 117 - SERVITECH INC. - FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS - RÉINSPECTION DE PROPRIÉTÉS INDUSTRIELLES - SERVICE D'ÉVALUATION - 99 956,73 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge à la firme Servitech Inc., 3350, de la Pérade, suite 210, Ste-Foy, Québec, G1X 2L7, au montant de 99 956,73 \$ incluant les taxes, un contrat pour la prestation de services professionnels d'évaluateurs agréés pour la réinspection de propriétés reconnues comme immeuble à vocation unique de nature industrielle ou institutionnelle en vertu du paragraphe 10° de l'article 262 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 12 mai 2004 et ce, étant la seule soumission reçue dont la firme s'est qualifiée après évaluation par un comité de sélection, le tout, conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CE-2004-679.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
15100-411-46222	93 873,73 \$	Service d'évaluation serv. prof. et génie
04-13493	6 083,00 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2004.

Adoptée

CE-2004-913\*

**CAUTIONNEMENT - MONTANT DE 232 000 \$ - CENTRE COMMUNAUTAIRE DES AÎNÉS DE GATINEAU INC. - CHANGEMENT D'INSTITUTION FINANCIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de l'ex-Ville de Gatineau, par sa résolution numéro C-98-460, acceptait de cautionner auprès de la Banque Nationale du Canada, le Centre communautaire des aînés de Gatineau inc. pour un montant de 300 000 \$ afin de procéder à l'agrandissement de l'immeuble appartenant à la Ville de Gatineau situé au 89, rue Maple;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre communautaire des aînés de Gatineau inc. désire transférer le solde de 232 000 \$ auprès de la Caisse populaire de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*, le cautionnement d'un montant supérieur à 100 000 \$ est conditionnel à l'approbation par le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de cautionner le Centre communautaire des aînés de Gatineau inc. pour un montant de 232 000 \$ correspondant au solde du prêt à terme qui sera transféré à la Caisse populaire de Gatineau. Ladite caution est conditionnelle à l'approbation par le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents nécessaires aux fins de la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mai 2004.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2004-914\*

**APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES LOISIRS, DES SPORTS  
ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX  
INITIATIVES DU MILIEU 2004 - VOLET 1 - 58 500 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, lors de leur assemblée du 19 mai 2004, ont pris connaissance du rapport d'analyse du Programme de soutien aux initiatives du milieu, volet 1, de l'ensemble des demandes reçues de la part des organismes reconnus par la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter le rapport de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire représentant une contribution de 58 500 \$ afin de soutenir financièrement les organismes oeuvrant sur le territoire de la ville de Gatineau dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives du milieu, volet 1.

Le trésorier est autorisé à émettre des chèques aux montants, dates et noms tel qu'indiqué au tableau annexé. Ces montants sont versés à titre de subvention pour l'année 2004 et représentent un montant total de 58 500 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
71030-971	58 500 \$	Soutien aux organismes communautaires contribution

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mai 2004.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

---

**M<sup>e</sup> YVES DUCHARME**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif